



Extension – Réhabilitation
de l'équipement "AB sports,
piscine et spa" de Criquetot
l'Esneval

2 rue de Mondeville
76 280 Criquetot-l'Esneval



Notice chantier faible nuisance
Phase APD

MAITRISE D'OUVRAGE

Qualité	Intervenants	Interlocuteurs	Tél / Port
Maîtrise d'ouvrage	COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE 19 rue Georges Braque CS 70854 – 76085 Le Havre Cedex	M. Matthieu DEHAYS matthieu.dehays@lehavremetro.fr	T : 02 77 61 26 50 P : 06 38 54 39 83
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	ARWYTEC 69 avenue du Maine 75014 PARIS	M. Lionel FAUDEL Lionel.faudel@arwytec.fr	T : 01 40 24 20 00
Bureau de Contrôle			
Contrôleur SPS			

MAITRISE D'ŒUVRE

Qualité	Intervenants	Interlocuteurs	Tél / Port / Fax
Architecte mandataire	Z ARCHITECTURE 10 rue Auguste Lançon 75013 PARIS	M. Thibault GUILLANEAU t.guillaneau@z-architecture.fr Mme Marguerite LEGRAND m.legrand@z-architecture.fr	T : 01 42 84 32 64
Architecte co- traitant	EN ACT ARCHITECTURE 12 rue de Lavoisier – Z.I. des Prés Salés 76 260 EU	M. Olivier FORGAR o.forgar@enact-architecture.fr M. Benoit DUSSAUX b.dussaux@enact-architecture.fr	T : 02 35 86 10 01
Structure, fluides, élec, VRD, SSI, TE et HQE	EGIS Bâtiment Innovaparc 1 – 1089 Boulevard Charles Cros – BP 8 – 14123 IFS	M. Fabrice PHILIPPONNEAU fabrice.philipponneau@egis-group.com	T : 02 31.47.65.43
O.P.C	ARC EN SITE 12 rue de Lavoisier – Z.I. des Prés Salés 76 260 EU	M. Baptiste CANU b.canu@arcensite.fr	T : 02 35 86 80 57
BET Acoustique	PEUTZ & ASSOCIES 10 B rue des Messageries 75010 PARIS	M. Wari DELGADO w.delgado@peutz.fr	T : 01 45 23 05 00

INDICE

Indice	Date	Modifications
00		Première diffusion

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
1.1	PREAMBULE	3
1.2	OBJECTIFS DU CHANTIER A FAIBLES NUISANCES.....	3
1.3	RESPECT	3
1.4	INTERET POUR CHAQUE ACTEUR	4
2	GLOSSAIRE	4
3	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE.....	5
3.1	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :.....	5
3.2	IDENTIFICATION DES ASPECTS ET IMPACTS :	5
4	CONFORMITE REGLEMENTAIRE	6
4.1	EXIGENCES LEGALES ET RÉGLEMENTAIRES:.....	6
4.2	CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES:.....	7
5	OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX	7
5.1	GESTION DE L'EAU	7
5.1.1	Indicateurs	7
5.1.2	Bonnes pratiques	7
5.2	GESTION DES DECHETS DE CHANTIER	8
5.2.1	Indicateurs	8
5.2.2	Bonnes pratiques	8
5.3	EFFICACITE ENERGETIQUE.....	9
5.3.1	Indicateurs	9
5.3.2	Bonnes pratiques	9
5.4	REDUCTION DES NUISANCES SONORES ET VISUELLES	9
5.4.1	Indicateurs	9
5.4.2	Bonnes pratiques	10
5.5	GESTION DE LA QUALITE DE L'AIR	10
5.5.1	Bonnes pratiques	10
5.6	PROTECTION DES SOLS	11
5.6.1	Indicateurs	11
5.6.2	Bonnes pratiques	11
5.7	PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	11
5.7.1	Bonnes pratiques	11
6	RESSOURCES ET RESPONSABILITES	12
6.1	DEFINITION DES ROLES ET RESPONSABILITES :	12
6.2	ALLOCATION DES RESSOURCES :	12
7	COMMUNICATION	13

7.1 COMMUNICATION INTERNE	13
7.2 COMMUNICATION EXTERNE (RIVERAINS ET COLLECTIVITES)	13
8 SURVEILLANCE ET MESURE	13
8.1 METHODES DE SUIVI DES PERFORMANCES :	13
8.1.1 Contrôles à réaliser par l'Entreprise Générale ou l'entreprise titulaire du compte prorata	13
8.1.2 Contrôles extérieurs	14
8.2 PROCESSUS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES :	16
9 DOCUMENTATION ET CONTROLE DES DOCUMENTS.....	16
9.1 GESTION DES DOCUMENTS ET DES ENREGISTREMENTS :	16
9.2 PROCEDURES DE CONTROLE DES DOCUMENTS :	16
10 ANNEXES	17
10.1 SIGNATURE DE LA CHARTE DE CHANTIER	17
10.2 QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL.....	18
10.3 EXEMPLE TYPE D'UNE TRAME DU CLASSEUR DE SUIVI DE CHANTIER.....	20
10.4 BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS BANALS ET INERTES.....	21
10.5 BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DANGEREUX (CERFA 12571*01)	22

1 INTRODUCTION

Avant propos : cette première version de charte a été rédigée en phase APD. Il reste des éléments à définir concernant les missions en phase travaux, le processus de gestion documentaire en travaux (collecte, analyse, contrôle, correctifs), à discuter en PRO/DCE avec la MOA : ces éléments sont notés en rouge dans le présent document.

1.1 PRÉAMBULE

Ce document décrit les exigences minimales relatives à l'organisation d'un « Chantier à Faibles Nuisances » (CFN) à mettre en œuvre pour l'opération de la piscine de Criquetot.

Cette charte a pour but de définir les objectifs à atteindre pour minimiser les impacts environnementaux générés par la construction. Elle fait partie des pièces contractuelles du marché de travaux.

1.2 OBJECTIFS DU CHANTIER A FAIBLES NUISANCES

Les objectifs du chantier à faibles nuisances :

- Limiter les **nuisances causées aux riverains** : poussières, boues, bruits, perturbation de la circulation, gêne pour le stationnement des riverains, etc.
- Limiter les **risques pour la santé** du personnel de chantier
- Limiter la **quantité de déchets générés** par le chantier et mettre en place un système de gestion efficace pour favoriser leur **valorisation**,
- Limiter les **risques de pollution de la parcelle** et des environs : émissions polluantes dans l'eau, l'air, déchets liquides, etc.
- Limiter les **consommations en eau et en énergie**.
- Limiter les **émissions de CO₂** associées au chantier
- Limiter l'impact du chantier sur la **biodiversité**.

1.3 RESPECT

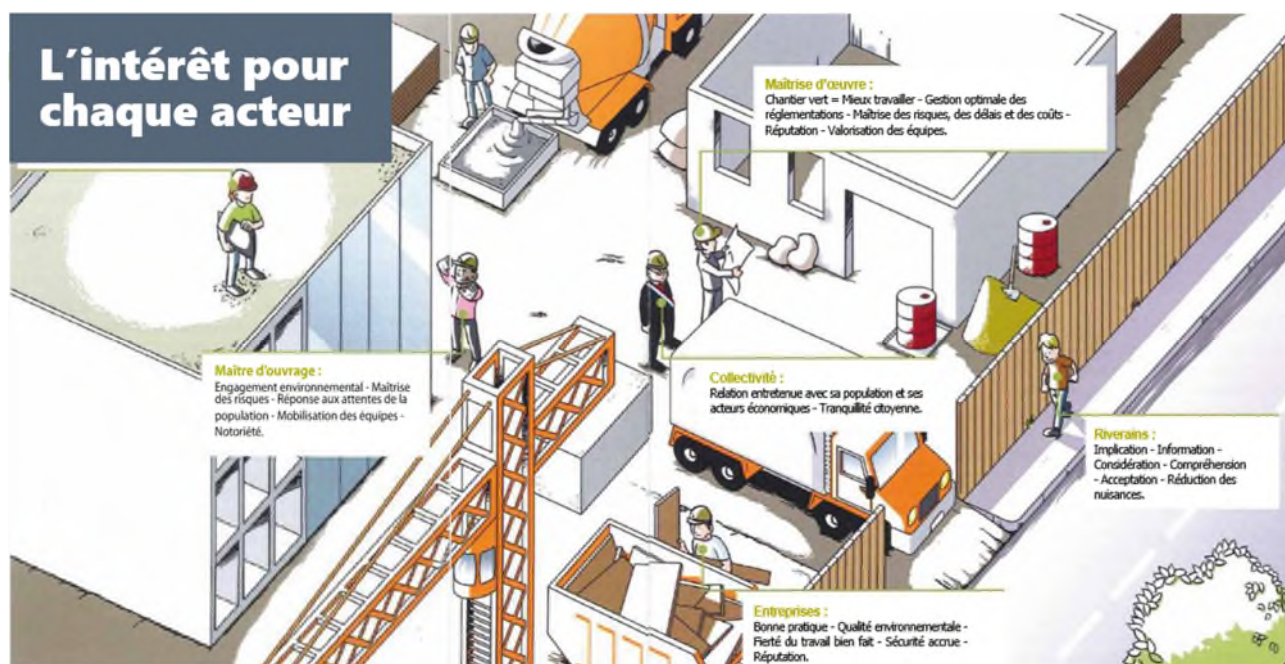
Le présent document décrit les exigences et recommandations visant à optimiser la Qualité Environnementale du chantier en minimisant ses nuisances tant pour le personnel des entreprises du chantier que pour le voisinage et l'environnement local. Ce cahier des charges concerne tous les intervenants du chantier.

Un chantier respectueux de l'environnement est le prolongement naturel des efforts de qualité environnementale mis en place lors de la conception du bâtiment.

Certaines des exigences sont la traduction de la réglementation en vigueur ; d'autres traduisent la volonté du Maître d'Ouvrage que cette réalisation soit menée dans le cadre d'une démarche Environnementale.

Chaque signataire de la présente charte en a reçu un exemplaire et s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour observer ces prescriptions.

1.4 INTÉRÊT POUR CHAQUE ACTEUR



2 GLOSSAIRE

HQE	Haute Qualité Environnementale
ACV	Analyse du Cycle de Vie
ALJ	Autonomie Lumière du Jour
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
BIM	Building Information Modeling
CFN	Charte de Chantier à Faible Nuisance
COV	Composés Organiques Volatils
COVT	Composés Organiques Volatils Totaux
CTA	Centrale de Traitement d'Air
CVC	Chauffage Ventilation Climatisation
ECS	Eau Chaude Sanitaire
ENR	Energies Renouvelables
FSC	Forest Stewardship Council
FLJ	Facteur Lumière du Jour
MOA	Maître d'ouvrage
MOE	Maître d'oeuvre
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
QAI	Qualité de l'Air Intérieur
STD	Simulation Thermique Dynamique
UGR	Unified Glare Rating

3 ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

3.1 Contexte environnemental :

Criquetot-L'Esneval est une commune de la Métropole située au Nord-Est du Havre à environ 23 km et 25 minutes en voiture. AB SPORTS, organisme exploitant du complexe sportif, se situe à l'Ouest de la commune et légèrement détaché du centre-ville.



Le site est relativement bien préservé : une haie d'arbres à haute tige est présente au sud de la parcelle. Une partie du parking actuel est végétalisé. Un chemin communal au sud de la parcelle pour accéder aux quelques habitations à l'ouest devra être réhabilité.

Les travaux devront avoir un impact le plus limité possible sur la qualité de vie du lieu : limitation des nuisances sonores, conservation et protection durant le chantier des arbres à haute tige, limitation des déblais/remblais... La suite de ce document précise les dispositions mises en œuvre pour cela.

3.2 IDENTIFICATION DES ASPECTS ET IMPACTS :

Le chantier ne doit en aucun cas porter préjudice à l'environnement. Les points suivants ne doivent en aucun cas être atteints.

Principaux impacts du chantier sur l'environnement :

Pollution de l'air : Émissions excessives de poussières et de gaz provenant des engins et des véhicules de chantier.

Pollution de l'eau : Ruissellement de produits chimiques, huiles, boues et autres contaminants dans les cours d'eau voisins ou dans une nappe souterraine affleurante.

Pollution sonore et vibrations : Bruit excessif et/ou vibrations des équipements de construction affectant la faune locale et les résidents proches.

Dégradation des sols : Compaction, érosion et contamination des sols dues à l'entreposage de matériaux et au mouvement des engins.

Perte de biodiversité : Destruction d'habitats naturels par le non-respect du balisage et/ou pollution du milieu naturel et perturbation de la faune et de la flore locales par le non-respect du calendrier écologique.

Gestion des déchets : Non-respect ou erreur de tri et de recyclage.

Consommation excessive de ressources : Utilisation intensive d'eau, d'énergie et de matériaux non renouvelables ou fuite d'eau.

Risques d'accidents environnementaux : Fuites de carburants ou d'autres substances dangereuses, départ de feux, etc.

Changement du régime hydrologique : Modification du drainage naturel et des niveaux d'eau souterraine.

4 CONFORMITE REGLEMENTAIRE

4.1 EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES:

Les entreprises se conformeront aux lois, décrets, arrêtés, documents réglementaires et normatifs actuellement en vigueur dans leur dernière mise à jour à la date de la signature des marchés. Parmi ces textes figurent notamment ceux mentionnés dans la liste non exhaustive fournie ci-après :

Codes

- Code de l'environnement :
 - o Articles L.110-1 et suivants (principes généraux : pollueur-payeur, précaution...)
 - o Livre II – Titre I (protection des eaux), Titre II (qualité de l'air)
 - o Livre IV – protection de la biodiversité et du patrimoine naturel
 - o Livre V – prévention des pollutions, ICPE, nuisances sonores
 - o Articles L.541-1, R.541-42 à R.541-48 – tri, traçabilité des déchets et gestion des terres excavées
- Code de la santé publique
 - o Articles R.1336-1 et suivants – réglementation générale des nuisances sonores
- Code du travail
 - o Dispositions générales sur la santé et sécurité des travailleurs exposés au bruit, vibrations, poussières.
- Code de l'urbanisme
 - o Études environnementales, respect des PLU/SCOT, enquêtes publiques.
- Code du patrimoine
 - o Livre V – fouilles archéologiques, découverte fortuite.

Lois

- Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 – élimination des déchets, récupération de matériaux (historique).
- Loi n°76-633 du 19 juillet 1976 – installations classées.
- Loi n°92-646 du 13 juillet 1992 – déchets et ICPE.
- Loi n°95-101 du 2 février 1995 – renforcement de la protection de l'environnement.

Décrets

- Décret du 18 avril 2002 – classification des déchets.
- Décret n°95-79 du 23 janvier 1995 – objets bruyants, prescriptions acoustiques.
- Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 - interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Arrêtés

- Arrêté du 11 avril 1972 (modifié) – niveaux sonores des moteurs de chantier
- Arrêté du 18 mars 2002 – émissions sonores des matériels de chantier
- Arrêté du 21 janvier 2004 – émissions sonores des matériels extérieurs
- Arrêtés spécifiques ICPE :
 - o 3 août 2018 – prescriptions générales des rubriques ICPE (2260, etc.)
 - o 26 novembre 2012 – prescriptions ICPE rubrique 2160

Directives et normes européennes

- Directive 2008/98/CE – cadre pour la gestion des déchets, valorisation minimum imposée

4.2 CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES APPLICABLES:

Le maître d'ouvrage désire qu'une attention toute particulière soit apportée à l'approche environnementale du projet sans pour autant donner lieu à une certification HQE.

Le maître d'ouvrage s'est engagé dans sa conception à respecter le profil environnemental suivant :

Cibles	Traitement		
	B	P	TP
C1. Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat		X	
C2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction		X	
C3. Chantier à faibles nuisances	X		
C4. Gestion de l'énergie			X
C5. Gestion de l'eau			X
C6. Gestion des déchets d'activités	X		
C7. Gestion de l'entretien et de la maintenance			X
C8. Confort hygrothermique			X
C9. Confort acoustique		X	
C10. Confort visuel		X	
C11. Confort olfactif		X	
C12. Qualité sanitaire des espaces		X	
C13. Qualité sanitaire de l'air			X
C14. Qualité sanitaire de l'eau			X

B. Base

P. Performant

TP. Très performant

Cet engagement se traduit concrètement pour le chantier via l'application de cette charte.

5 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

5.1 GESTION DE L'EAU

5.1.1 INDICATEURS

- Volumes mensuels d'eau potable consommée, avec un sous-comptage base vie (eaux rejetées dans les réseaux) et chantier (eaux non rejetées dans les réseaux), en m3

5.1.2 BONNES PRATIQUES

- Lavages en circuits fermés
- Affichage des consommations pour la sensibilisation du personnel



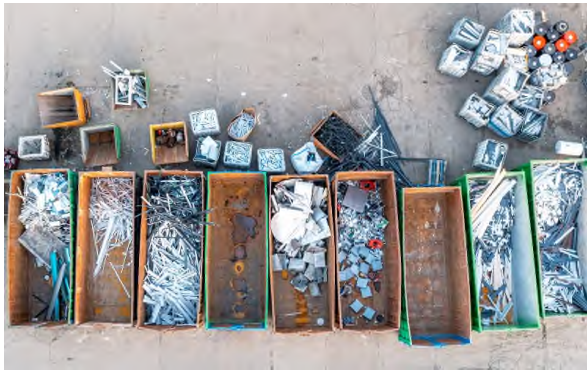
5.2 GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

5.2.1 INDICATEURS

- Importation de terres et évacuation des déchets de terrassement du chantier de construction :
 - Quantité de terre importée, en tonnes
 - Distance d'import des terres, en km
 - Quantité de terre exportée, en tonnes
 - Distance d'export des terres, en km
 - Quantité de terre excavée, en tonnes
- Suivi des déchets via la plateforme [Trackdéchets | La traçabilité des déchets en toute sécurité](#)
- Taux de valorisation des déchets de chantier, en % **[Objectif : 50%]**
- Taux de valorisation matière des déchets de chantier, en % **[Objectif : 50%]**
- Attestations annuelles de collecte et de tri à la source (« 7 flux ») remises par les installations de collecte et de traitement avec lesquelles le chantier opère

5.2.2 BONNES PRATIQUES

- Mise en place d'une ou plusieurs zone(s) de tri matérialisée(s) sur le chantier (pancartes amovibles pour éviter qu'elles soient emportées avec les bennes lorsque celles-ci sont évacuées)
- Installation de bennes différenciées pour chaque type de déchet : papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre et fraction minérale (déchets inertes)
- Protection contre la pluie et/ou le vent des déchets sensibles par bennes fermées
- Zone de tri différenciée des zones de stockage, en permanence accessible par les camions d'enlèvement de déchets
- Identification et suivi des déchets dangereux (dans Trackdéchets), avec le recours à un prestataire accrédité
- Communication sur le tri des déchets, notamment par des affichages et des sensibilisations en quart d'heure environnement.
- Mise à disposition de cendriers de sécurité, résistants au vent, au feu et protégés de la pluie, à proximité des zones de pause
- Nombre et localisation des cendriers définis selon la taille du chantier et les zones de vie (base-vie, aire de pause, etc.)
- Entretien régulier des cendriers pour éviter débordement ou dispersion
- Rappel dans les quarts d'heure environnement et par affichage de ne pas jeter les mégots au sol, dans les bennes, dans les ouvrages ou avec les déchets triés
- Mise en place de zones fumeurs dédiées et délimitées
- Rapprochement avec l'entreprise cy-clope pour la récupération des mégots : [Recyclage de mégots et collecte | Cy-Clope](#)
- Retour des surplus de matériaux non utilisés (Knauf, Placoplatre...)



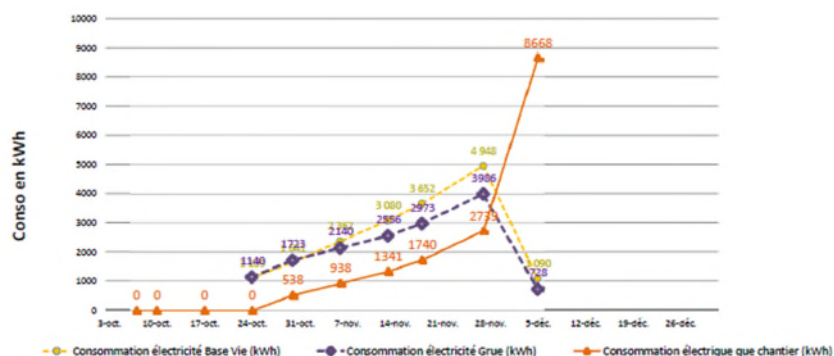
5.3 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

5.3.1 INDICATEURS

- Consommations mensuelles d'électricité (avec sous-comptage base vie et chantier), en kWh
- Volume mensuel de carburant consommé par les engins de chantier, en litres
- Récolement de 100% des contrôles techniques des engins

5.3.2 BONNES PRATIQUES

- Sensibilisation des équipes à l'extinction des appareils et à l'éco-conduite, avec traçabilité
- Extinction automatique des éclairages de la base-vie et du chantier en l'absence de contraintes de sécurité dûment justifiées (l'éclairage ne remplace pas un gardiennage)
- Asservissement du chauffage de la base-vie à des contacts de feuilure des fenêtres
- Présence d'armoires chauffantes pour éviter de surchauffer les vestiaires
- Bungalows sur-isolés et équipés de double vitrage
- Optimisation du planning pour réduire les temps d'allumage moteur
- Suivi hebdomadaire de la consommation d'électricité avec alertes en cas de dérive



5.4 REDUCTION DES NUISANCES SONORES ET VISUELLES

5.4.1 INDICATEURS

- Etat de propreté des voiries de desserte du chantier
- Monitoring régulier de la qualité acoustique et des vibrations selon prescription d'un acousticien ou à minima suivi des RSD ou documents de cadrage urbain et diffusion hebdomadaire du registre des niveaux sonores émis par les travaux
- Tenue d'un registre des certificats CE des matériels bruyants

- Présence de l’affichage à jour des horaires de travail en entrée de chantier
- Zéro plainte non traitée

5.4.2 BONNES PRATIQUES

- Dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de chantier pendant toute la période de terrassements
- Passage hebdomadaire et au besoin d’une balayeuse sur les voies et les abords présentant des salissures dues au chantier
- Utilisation de machines à faible niveau sonore ou insonorisées
- Pose d’écrans acoustiques temporaires autour des sources de bruit
- Interdiction des travaux bruyants à certaines heures selon contexte
- Tenue d’un planning des phases de chantier bruyantes
- Courriers aux riverains avertissant des travaux particulièrement bruyants



5.5 GESTION DE LA QUALITE DE L’AIR

5.5.1 BONNES PRATIQUES

- Rappel de l’interdiction de feux sur le chantier
- Rappel de l’interdiction de fumer à l’intérieur des bâtiments ou tout locaux de chantier fermé mis à disposition des salariés
- Bouchages des conduits d’air pour éviter le dépôt de poussières
- Bâchage des camions transportant des matériaux pulvérulents (terres, sables...)
- Stockage des matériaux pulvérulents à l’abri des vents
- Monitoring régulier de la qualité de l’air.



5.6 PROTECTION DES SOLS

5.6.1 INDICATEURS

- Présence d'une installation de lavage en circuit fermé de tout le ciment (sur bennes, goulottes de toupies, outils), avec dispositif de gestion du pH
- Présence d'une installation de lavage en circuit fermé de toutes les peintures ou filmage des rouleaux et pinceaux entre chaque utilisation
- Présence d'un kit anti-pollution complet en permanence sur le chantier dès le début des terrassements
- 100% des produits dangereux/polluants sont stockés sur rétentions et déclarés par l'entreprise
- Justificatifs de l'utilisation d'huile de décoffrage végétale à plus de 95% (appellations "Pur Végétal" ou "Emulsion d'Huile Végétale") ou labellisée Ecolabel Européen



5.6.2 BONNES PRATIQUES

- Indication claire de l'emplacement du kit anti-pollution
- Stockage des produits dangereux sur dispositifs de rétention
- Mise à disposition des FDS sur chantier



5.7 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

5.7.1 BONNES PRATIQUES

- Protection des arbres à la limite du chantier
- Elagage en dehors des périodes de nidification (mars à août)
- Eclairages extérieurs dirigés vers le bas, avec température de couleur inférieure à 3500 K
- Préservation et restauration des zones humides
- Balisage des zones sensibles conservées avec panneau d'interdiction d'y pénétrer
- Evacuation des plantes invasives



6 RESSOURCES ET RESPONSABILITES

6.1 DEFINITION DES ROLES ET RESPONSABILITES :

Maître d'Ouvrage (MOA)

- Définit les objectifs environnementaux du projet et s'assure de leur intégration dans le processus de construction.

Maître d'Œuvre (MOE)

- Intègre les considérations environnementales dans la conception et la supervision des travaux.

Responsable Environnement de la MOE/groupement

- Coordonne les actions environnementales sur le chantier, veille au respect des normes et propose des améliorations.

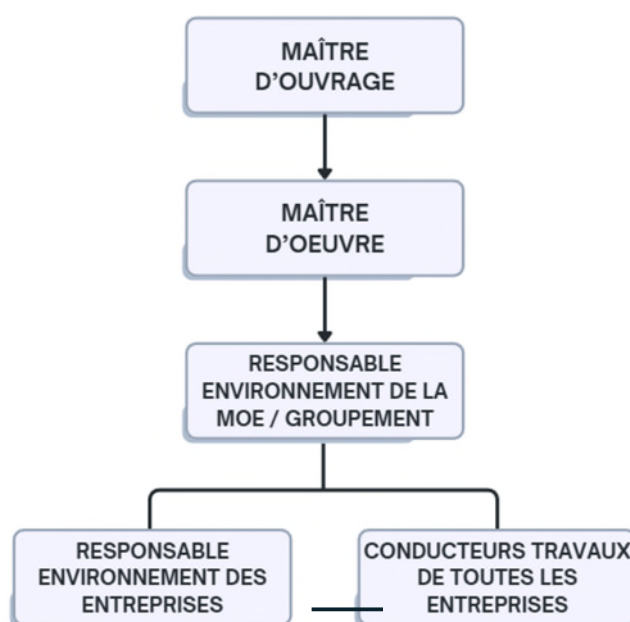
Responsable Environnement des Entreprises

- Coordonne les actions des différents corps d'état.

⇒ ***Ce rôle est assuré par l'entreprise titulaire du lot Gros-Œuvre, puis par l'entreprise titulaire du lot CVC à la fin du lot GO, en veillant à assurer une passation entre les deux.***

Conducteurs de Travaux de toutes les entreprises

- Assurent la mise en œuvre des mesures environnementales sur le chantier et coordonnent les équipes pour respecter les objectifs environnementaux.



6.2 ALLOCATION DES RESSOURCES :

Chaque entreprise se doit de chiffrer dans son offre tous les moyens humains et matériels permettant de respecter l'intégralité de cette charte. Des réunions spécifiques environnementales pourront être diligentées par la MOA, MOE ou AMO HQE, l'entreprise se doit d'y être en permanence représentée.

Lors de la remise de son offre, l'entreprise doit rendre le bordereau signé en annexe 10.1 stipulant avoir bien pris en compte dans son offre cette CFN, ainsi que le questionnaire environnemental en annexe 10.2

7 COMMUNICATION

7.1 COMMUNICATION INTERNE

Une bonne coordination entre les entreprises intervenantes et une information claire, partagée auprès de tous les compagnons, sont indispensables à la réussite d'un chantier propre. Le Responsable Environnement des entreprises assure la diffusion structurée de ces informations.

Outils de communication à mettre en place :

- **Livret d'accueil environnemental** : élaboré par le titulaire du compte prorata et validé par la Maîtrise d'Œuvre, il est remis à chaque nouvel arrivant. Il présente le projet, le plan d'installation du chantier, ainsi que les règles de tri des déchets, de limitation des nuisances et les bonnes pratiques environnementales.
- **Affichages sur site** : une présentation synthétique de la charte CFN, accompagnée d'affiches pédagogiques dans les lieux de passage (base vie, aire de tri) rappelant les consignes clés, comme les économies d'eau et d'électricité ou le tri des déchets avec pictogrammes.
- **Rappels réguliers sur le terrain** : tout écart constaté fait l'objet d'un rappel immédiat, complété par des briefings réguliers pour renforcer l'appropriation des règles (quart d'heure QSE).

7.2 COMMUNICATION EXTERNE (RIVERAINS ET COLLECTIVITES)

Une communication transparente avec les riverains, associations locales et collectivités est essentielle pour limiter les tensions et améliorer l'acceptabilité des nuisances temporaires liées au chantier.

Dispositifs à mettre en place :

- **Panneau de chantier** : installé en limite de site, il présente le projet, les horaires, les phases principales et les contacts, avec une mise à jour régulière.
- **Numéro vert ou adresse e-mail dédiée** : obligatoire pour recueillir les remarques du public.
- **Registre des plaintes** : toutes les plaintes et les réponses y sont consignées et accessibles dans la base vie et/ou sur la plateforme de GED.
- **Réunions d'information** : les représentants des entreprises et de la maîtrise d'œuvre peuvent participer à des réunions de sensibilisation ou à des rencontres avec riverains ou élus, au démarrage du chantier, et à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage en cas de nombreuses sollicitations.

8 SURVEILLANCE ET MESURE

8.1 METHODES DE SUIVI DES PERFORMANCES :

8.1.1 CONTROLES A REALISER PAR L'ENTREPRISE GENERALE OU L'ENTREPRISE TITULAIRE DU COMPTE PRORATA

Afin de garantir le respect des engagements environnementaux du chantier, l'Entreprise Générale ou, le cas échéant, l'entreprise titulaire du compte prorata devra assurer un suivi rigoureux et régulier des indicateurs définis dans la présente charte (cf. chapitre 4).

Ces suivis portent à la fois sur des données quantitatives (relevés, comptages, attestations) et sur des pratiques qualitatives (organisation, affichage, communication, mise en place d'équipements).

L'ensemble de ces éléments devra être consigné dans un registre de suivi environnemental mis à jour mensuellement, accessible au maître d'ouvrage et, le cas échéant, aux autorités compétentes (voir annexe 10.3 pour un exemple de trame de registre de suivi environnemental).

8.1.2 CONTROLES EXTERIEURS

A définir en fonction des missions contractualisées : voir s'il existe un Responsable Environnement de la MOE/groupement ou un AMO HQE ou une personne de la MOA qui réalise ces contrôles :

Gestion de l'eau				Non concerné
Mesure mensuelle des volumes d'eau potable consommée, avec sous-comptage différencié entre base vie et chantier				
Affichage des consommations d'eau				

Déchets de chantier				Non concerné
Suivi des quantités de terres importées et exportées (en t), et des distances correspondantes (en km)				
Mesure de la quantité totale de terre excavée sur le chantier (en t)				
Suivi des déchets de chantier via la plateforme Trackdéchets				
Calcul du taux de valorisation des déchets de chantier (en %)				
Calcul du taux de valorisation matière des déchets de chantier (en %)				
Collecte des attestations annuelles de tri à la source des 7 flux (émises par les installations de traitement)				
Mise en place d'une (ou plusieurs) zone(s) de tri matérialisée(s) sur le chantier avec des bennes différenciées pour chaque type de déchet (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale)				
Mise en place de bennes fermées pour protéger les déchets sensibles de la pluie et/ou du vent				
Suivi des déchets dangereux (dans Trackdéchets), avec le recours à un prestataire accrédité				
Mise en œuvre d'une communication claire et visible sur les consignes de tri				
Mise à disposition de cendriers adaptés (résistants au vent et ignifugés) à proximité des zones de pause				
Vidage et nettoyage réguliers des cendriers pour éviter débordements ou risques d'incendie				

Efficacité énergétique				Non concerné
Suivi mensuel des consommations d'électricité (avec sous-comptage base vie et chantier)				
Mesure du volume mensuel de carburant consommé par les engins de chantier				
Récolement de 100% des contrôles techniques des engins				
Sensibilisation régulière des équipes à l'extinction des appareils et à l'éco-conduite, avec traçabilité				
Mise en place d'un système d'extinction automatique des éclairages en base-vie et sur chantier (hors contraintes de sécurité justifiées)				

Asservissement du chauffage de la base-vie à l'ouverture des fenêtres via contacts de feuillure				
Mise en place d'armoires chauffantes pour limiter la surchauffe des vestiaires				
Utilisation de bungalows sur-isolés et équipés de double vitrage				

Réduction des nuisances sonores et visuelles				Non concerné
Entretien de l'état de propreté des voiries de desserte du chantier				
Réalisation d'un monitoring régulier des nuisances sonores et vibrations, avec diffusion hebdomadaire d'un registre des niveaux sonores				
Communication préalable aux riverains sur la nature des travaux, les horaires, et les mesures d'atténuation				
Tenue d'un registre des certificats CE des matériels bruyants				
Traitement des plaintes liées aux nuisances sonores				
Suivi des actions correctives mises en œuvre liées aux plaintes				
Mise en place d'un dispositif de nettoyage des roues des camions en sortie de chantier pendant la période de terrassement				
Passage régulier d'une balayeuse sur les voies salies par le chantier				
Pose d'écrans acoustiques temporaires autour des principales sources de bruit				
Affichage des horaires de travail à l'entrée du chantier				
Envoi de courriers aux riverains en amont des travaux particulièrement bruyants				

Gestion de la qualité de l'air				Non concerné
Rappel de l'interdiction formelle des feux sur le chantier				
Rappel de l'interdiction de fumer à l'intérieur des locaux, bâtiments et véhicules du chantier				
Bâchage systématique des camions transportant des matériaux pulvérulents (terre, sable, etc.)				
Bouchage des conduits d'air pour éviter le dépôt de poussières				
Stockage des matériaux pulvérulents à l'abri du vent pour éviter leur dispersion				

Protection des sols				Non concerné
Mise à disposition d'un kit anti-pollution dès le début des terrassements, en permanence sur le chantier				
Signalisation claire de l'emplacement du kit anti-pollution sur le chantier				
Installation d'un dispositif de lavage en circuit fermé pour le matériel cimentier, avec contrôle du pH				
Mise en place d'un dispositif de lavage en circuit fermé pour le matériel de peinture ou filmage des rouleaux et pinceaux entre chaque utilisation				

Justificatifs attestant de l'usage d'huile de décoffrage végétale ≥ 95 % ou labellisée Ecolabel Européen				
Stockage des produits dangereux sur dispositifs de rétention				

Préservation de la biodiversité				Non concerné
Protection physique des arbres situés en limite de chantier				
Réalisation des opérations d'élagage en dehors des périodes de nidification				
Orientation des éclairages extérieurs vers le sol avec une température de couleur inférieure à 3500 K				
Mise en œuvre de mesures de préservation et, le cas échéant, de restauration des zones humides impactées				
Evacuation et gestion adaptée des plantes invasives identifiées sur le chantier				
Balisage des zones sensibles conservées, avec affichage d'une interdiction d'accès				

8.2 PROCESSUS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES :

Définir les rapports périodiques qui documentent les performances environnementales et les progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés, en fonction des missions contractualisées

9 DOCUMENTATION ET CONTROLE DES DOCUMENTS

9.1 GESTION DES DOCUMENTS ET DES ENREGISTREMENTS :

Expliquer le système de gestion des documents pour assurer l'accès et la mise à jour.

9.2 PROCEDURES DE CONTROLE DES DOCUMENTS :

Décrire les procédures pour la création, l'approbation, la distribution et la révision des documents.

10 ANNEXES

10.1 SIGNATURE DE LA CHARTE DE CHANTIER

CHARTe de Chantier à faibles nuisances
--

OPÉRATION <i>[Nom de l'opération]</i>

ENTREPRISE	
Raison Sociale de l'Entreprise	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
Responsable	

Ayant signé un marché de travaux en date :

S'engage à respecter les réglementations en vigueur et la présente « Charte de chantier à faibles nuisances ».

A

Le

Signature et Cachet

10.2 QUESTIONNAIRE ENVIRONNEMENTAL

Document à renseigner obligatoirement par la société intervenant sur l'opération et à fournir dans l'offre

Cachet de l'entreprise 	Document rempli le : Par : Nom du référent environnemental :
--	---

Le référent environnemental sera l'interlocuteur particulier de l'entreprise concernant les sujets environnementaux durant toute la durée du chantier

Votre société suit-elle une démarche qualité (certifiée ISO 9000, 14001...) ? ☐ Oui, certifiée depuis..... ☐ En cours ☐ Non ☐ Autre	Votre société suit-elle une démarche environnementale interne ? ☐ Oui ☐ En cours ☐ Non ☐ Autre
Le référent a-t-il pris connaissance du déroulement et des enjeux de la démarche environnementale (via des formations, autres chantiers...) ☐ Oui ☐ Non	Votre entreprise a-t-elle participé à des opérations comportant une démarche environnementale, si oui, quelle a été la traduction en pratique ☐ Oui : ☐ Non
Avez-vous pris connaissance et tenu compte dans votre chiffrage des documents suivants annexés au dossier de consultation :	
Charte de chantier vert : ☐ Oui ☐ Non	Notice performance enveloppe : ☐ Oui ☐ Non
Notice acoustique : ☐ Oui ☐ Non	Autre : ☐ Oui ☐ Non

Domaines	Détail des activités	Moyen de maîtrise proposé
BRUIT	☐ Niveau engendré < 60db(A) (conventionnel normal) ☐ Niveau engendré < 70db(A) (nécessité d'élever la voix) ☐ Niveau engendré > 70dB(A) (nécessité de crier) ☐ Bruit diurne continu ☐ Bruit nocturne	☐ Moyens mis en œuvre pour diminuer le bruit engendré (capotage...):

Type	Détail des activités	Moyen de maîtrise proposé
POLLUTIONS DIVERSES	Pollution du sol et de l'eau : ☐ Pas de rejets d'eau polluée ☐ Rejets d'eaux usées n'ayant pas été en contact avec un produit chimique ☐ Rejets d'eaux usées pouvant contenir des polluants chimiques Pollution de l'air : ☐ Pas d'émission atmosphérique ☐ Emissions liées aux engins ☐ Emissions liées aux produits (peintures, solvant, vapeur...)	☐ Moyens mis en œuvre pour diminuer les pollutions diverses (filtration...) :
DECHETS INERTES	Estimation de production de déchets inertes ☐ Type : Quantité : t Valorisation :% ☐ Type : Quantité : t Valorisation :%	Moyens mis en œuvre pour réduire les déchets à la source : ☐ Précalepilage ☐ Préfabrication en atelier ☐ Réutilisation des palettes bois ☐ Diminution des emballages à la source ☐ Matériaux issus du réemploi ☐ Autre : ☐ Autre :
DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	Estimation de production de déchets non dangereux, non inertes ☐ Type : Quantité : t Valorisation :% ☐ Type : Quantité : t Valorisation :%	
DECHETS DANGEREUX	Estimation de production de déchets dangereux ☐ Type : Quantité : t Date : ☐ Type : Quantité : t Date :	
DECHETS D'EMBALLAGE	Estimation de production de déchets d'emballage ☐ Type : Quantité : t Valorisation :% ☐ Type : Quantité : t Valorisation :%	
PRODUITS CHIMIQUES	Type et quantité employé ☐ Type : Quantité : t ☐ Type : Quantité : t Comment votre entreprise en assure le transport et le stockage ? 	

10.3 EXEMPLE TYPE D'UNE TRAME DU CLASSEUR DE SUIVI DE CHANTIER

REGISTRE ENVIRONNEMENTAL	N° classeur	Intitulé	Contenu	Commentaires
	1	Suivi du tri sélectif des déchets	Bordereaux de suivi	Objectifs: 100% des BSD
			Bilans de déchet mensuel	Transmis par le REC
			Bilans de déchets / phase	Transmis par le REC
			SOGED rédigé par le REC	-
			Plans de chantier propre entreprises	Transmises en phase préparatoire
			Documents administratifs des prestataires de service	Récépissé de déclaration ou d'autorisation et engagement de taux de valorisation des déchets par catégorie
	2	Produits / matériaux / procédés	Fiches techniques	-
			Fiches de données sécurité	-
			Fiches de données environnementales et sanitaire	-
			Justificatif des produits	Label FSC ou PEFC des bois, PV Acermi des laines minérales...
			PV des engins / matériels	PV acoustique...
			Visas des produits de la MOE d'exécution	Et réponses entreprises
			Visas des FTM	dont celles ayant un impact sur la démarche environnementale
	3	Administratifs chantier	Compte rendu de la MOE	-
			Comptes rendu mensuels HQE du REC	-
			Charte chantier à faibles impact environnemental	Signée
			Fiche d'engagement signées par les entreprises	Signée
			Objectifs environnementaux entreprises	Transmis en phase préparatoire de chantier (PAE des entreprises sous-traitants)
			CV des intervenants	AMO, MOE HQE, REC, correspondants environnementaux entreprise
	4	Vie du chantier	Suivi des plaintes	Reccueil des plaintes et preuves de traitement
			Communication pour les riverains	Eléments du panneau d'affichage, journal du chantier...
			Communication intervenants de chantier	Support de réunion de sensibilisation , les carnets d'accueil...
			Relevés acoustiques	Au minimum 1 fois par semaine et lors des phases sensibles - effectués par le REC
			Les Plans d'Installation de Chantier	Pour toutes les phases
			Suivi des dysfonctionnements	Fiches de suivi avec définitions des actions curatives et
			Suivi des objectifs environnementaux entreprise	Cahier de chantier vert, registre environnemental

10.4 BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS BANALS ET INERTES

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DE CHANTIER DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n°

1. MAITRE D'OUVRAGE (à remplir par l'entreprise) :

Raison sociale :	Nom du chantier :
Adresse :	Lieu :
Tél : Fax :	Tél : Fax :
Responsable :	Responsable :

2. ENTREPRISE (à remplir par l'entreprise):

Raison sociale de l'entreprise :	Date :
Adresse :	Cachet et visa :
Tél : Fax :	
Responsable :	

Destination du déchet	☐ Centre de tri ☐ Chaufferie bois ☐ Centre de stockage de classe 2 ☐ Centre de stockage de classe 3 ☐ Valorisation matière ☐ Incinération (UIOM) Autre :				
Désignation du déchet	Type de contenant	N°	U	capacité	Taux de remplissage
					1/2 ☐ 3/4 ☐ plein ☐

3. COLLECTEUR - TRANSPORTEUR (à remplir par le collecteur - transporteur) :

Nom du collecteur - transporteur	Nom du chauffeur	Date :
		Cachet et visa :

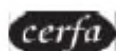
4. ELIMINATEUR (à remplir par le destinataire - éliminateur) :

Nom de l'éliminateur :	Adresse de destination (lieu de traitement)		Date :
			Cachet et visa :
	U	Quantité reçue	
Qualité du déchet:	☐ Bon ☐ Moyen ☐ Mauvais ☐ Refus de la benne → Motif		

Bordereau comprenant 4 exemplaires : remplir un bordereau par conteneur

- exemplaire n° 1 à conserver par l'entreprise
- exemplaire n° 2 à conserver par le collecteur - transporteur
- exemplaire n° 3 à conserver par l'éliminateur
- exemplaire n° 4 à retourner dûment complété à l'entreprise

10.5 BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DANGEREUX (CERFA 12571*01)



Formulaire CERFA n° 12571*01

Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005
Arrêté du 29 juillet 2005

Bordereau de suivi des déchets

Page n° /

- À REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -

Bordereau n° : 1. Émetteur du bordereau ☐ Producteur du déchet ☐ Collecteur de petites quantités de déchets relevant d'une même rubrique (joindre annexe 1) ☐ Personne ayant transformé ou réalisé un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (joindre annexe 2) ☐ Autre détenteur N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter :		2. Installation de destination ou d'entreposage ou de reconditionnement prévue Entreposage provisoire ou reconditionnement ☐ oui (cadres 13 à 19 à remplir) ☐ non N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter : N° de CAP (le cas échéant) : Opération d'élimination / valorisation prévue (code D/R) :	
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : [] [] [] [] [] [] Dénomination usuelle :		Consistance : ☐ solide ☐ liquide ☐ gazeux	
4. Mentions au titre des règlements ADR, RID, ADN, IMDG (le cas échéant)			
5. Conditionnement : ☐ benne ☐ citerne ☐ GRV ☐ fût ☐ autre (préciser) Nombre de colis :			
6. Quantité ☐ réelle ☐ estimée tonne(s) :			
7. Négociant (le cas échéant) N° SIRET : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse :		Récépissé n° : Département : Limite de validité : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :	
- À REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -			
8. Collecteur-transporteur N° SIRET : [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Tél. : Fax : Mél : Personne à contacter :		Récépissé n° : Département : Limite de validité : Mode de transport : Date de prise en charge : / / Signature : ☐ Transport multimodal (Cadres 20 et 21 à remplir)	
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -			
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cadres ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. NOM : Date : / /		Signature et cachet :	
- À REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -			
10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Personne à contacter : Quantité réelle présentée : tonne(s) Date de présentation : / / Lot accepté : ☐ oui ☐ non Motif de refus : Signature : Date : / / Signature et cachet :		11. Réalisation de l'opération : Code D/R : Description : Je soussigné certifie que l'opération ci-dessus a été effectuée NOM : Date : / / Signature et cachet :	
12. Destination ultérieure prévue (dans le cas d'une transformation ou d'un traitement aboutissant à des déchets dont la provenance reste identifiable le nouveau bordereau sera accompagné de l'annexe 2 du formulaire CERFA n° 12571*01) : Traitement prévu (code D/R) : N° SIRET : [] [] [] [] [] [] [] [] NOM : Adresse : Personne à contacter : Tél. : Fax : Mél :			

L'original du bordereau suit le déchet